

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1738

11 juillet 2012

SOMMAIRE

Anam Investments S.à r.l.	83401	Lombard Odier Funds (Europe) S.A.	83400
Avenir S.A.	83405	Londinium Property S. à r. l.	83424
Bargo S.à r.l.	83383	Lux-Investment Partners SICAV-FIS S.C.A.	83400
Batisca S.à.r.l.	83387	Montinvest International S.A.	83378
BSH électroménagers S.A.	83413	Ojai Holding S.A.	83378
Cloinvest S.A.	83379	Pan-Holding	83378
Coffee & More S.A.	83384	Queensgate Carry Partner GP Coop S.A.	83413
Comex Euro Investments Alpha S.A.	83390	Quinlan Private Dacia Client Holdings S.à r.l.	83401
CP-BK Reinsurance S.A.	83401	Quinlan Private Pembroke Holdings S.à r.l.	83401
De' Longhi Professional S.A.	83400	Quinlan Private Residential II Client Hol- dings S.à r.l.	83402
GGP Investment Partners S.A.	83383	Quinlan Private Residential II Reporting S.à r.l.	83402
GGP Investment Partners S.A.	83383	Quinlan Private South City Client Holdings S.à r.l.	83413
Goodman Azure Logistics (Lux) S.à r.l. ..	83405	Riviera Property S.A.	83380
Habitat Services S.à r.l.	83402	SF (Lux) Sicav 3	83381
Harbour LuxCo S.à r.l.	83417	Société Financière d'Octobre S.A., SPF	83416
Illor II S.A.	83382	Société Luxembourgeoise de Négoce In- ternational S.A.	83416
Illor I S.A.	83381	Socparlux S.à.r.l.	83416
Immobilière Centenaire S.A.	83421	Sofidecor S.A.	83379
Industrielle de Réassurance S.A.	83421	Sofinter	83416
INSIDE group	83422	Sogin	83382
INVECO Continental Europe Holdings	83422	Somapa S.à.r.l.	83417
ITX S.A.	83422	Taga S.A.	83417
Kamea S.A.	83423	Ulrika S.A., SPF	83380
KBC Institutional Cash	83382	Wertex S.A.	83424
KBL EPB Equity Fund	83423	Zilmplan	83386
Kochab S.A.	83422		
Kronprinzbau Stuttgart S.à r.l.	83423		
K-Tronic S.A.	83422		
La Fournée Luxembourgeoise S. à r. l. ...	83424		
Lajedosa Investments S.à r.l.	83423		
Laude Invest I S.à r.l.	83424		
L'Entreprise ART & VIE S.à r.l.	83423		
Les Ecrins S.A.	83424		
Lombard Odier Darier Hentsch & Cie (Bel- gique) S.A. -Succursale de Luxembourg	83385		

Ojai Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 117.038.

Messieurs, Mesdames, les actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes convoqués, le 27 juillet 2012, à quatorze heures, au siège social, en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat,
- Questions diverses.

A l'issue de cette assemblée se tiendra une Assemblée Générale Extraordinaire, à l'effet de se prononcer sur la dissolution ou non de la société conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 modifiée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012081641/1161/20.

Montinvest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 79.761.

Messieurs, Mesdames, les actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes convoqués, le 27 juillet 2012, à dix heures, au siège social, en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes des exercices clos les 31 décembre 2010 et 2011, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Dotation de la réserve légale; Affectation des résultats,
- Questions diverses.

A l'issue de cette assemblée se tiendra une Assemblée Générale Extraordinaire, à l'effet de se prononcer sur la dissolution ou non de la société conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 modifiée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012081642/1161/19.

Pan-Holding, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 7.023.

The Shareholders are invited to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company, which will be held on 30 July 2012 at 11.00 a.m. at the registered office of the Company with the following agenda:

Amendment of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") in order to reflect the following amendments and updates:

Agenda:

- a. Further to the entry into force of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment (the "2010 Law"), update of all references to the "2002 Law" by references to the "2010 Law" throughout the Articles and introduce a new article 29 on merger in compliance with the 2010 Law;
- b. Amendment to Article 8 to clarify the restrictions on shareholding by notably setting out that the Company may restrict the ownership of shares in the Company by any person considered a US person by the US tax authorities;

- c. Amendment to Article 12 so as to in particular remove the quorum requirement applicable to ordinary general meetings of shareholders and clarify the provisions relating to the representation of shareholders and the means of voting at general meetings of shareholders;
- d. Insertion of a new Article 13 so as to provide that the Company may issue one or several beneficiary unit(s), the holder(s) of which shall be entitled to (i) submit to the annual general meeting of shareholders a list of candidates for election to the board of directors of the Company, being provided that all directors will have to be elected from such list, and (ii) without prejudice to the rights of the general meeting of shareholders, remove any director with or without cause by resolution adopted at a majority of two thirds of the votes calculated by reference to the number of beneficiary units in issue; consequently amendment to Article 12, to Article 14 (previously Article 13), and the introduction of a new Article 31;
- e. Amendment to Articles 5, 6, 15 (previously Article 14) and 17 (previously Article 16);
- f. Amendment to Article 27 (previously Article 26) in order to remove the sentence providing that the annual accounts, the notes thereto and the board's report will be sent to the registered shareholders with the convening notice to the annual general meeting of shareholders;

The draft text of the restated Articles and a proxy form are available, free of charge, at the registered office of the Company and on www.panholding.com and are held for inspection at CACEIS Bank Luxembourg.

The board of directors of the Company requests shareholders who are unable to attend this meeting to return their proxy form duly completed and signed before 25 July 2012, either by post to the Company's registered office (for the attention of Pan-Holding), or by fax to +352 46 24 01 24.

The quorum and the majority at the general meeting shall be determined according to the shares issued and outstanding at midnight (Luxembourg time) on 25 July 2012. The right of a shareholder to attend the meeting and to exercise a voting right attached to his shares shall be determined in accordance with the shares he holds at that time.

The bearer shareholders wishing to attend this meeting are required to deposit their share certificate(s) at the registered office of the Company by 25 July 2012.

Référence de publication: 2012082562/42.

Cloinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 74.233.

Les actionnaires sont convoqués à une deuxième

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 14 août 2012 à 10.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 5 juillet 2012, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2012082564/29/18.

Sofidecor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 37.580.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 19 juillet 2012 à 11.30 heures au siège de la société, pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2011;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Démission d'un Administrateur;
5. Nomination d'un nouvel Administrateur et détermination de la durée de son mandat;

6. Divers.

Pour assister ou pour se faire représenter par un mandataire à l'assemblée générale ordinaire, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions ou un certificat de blocage, émis par une banque attestant la propriété effective des actions, ainsi que, le cas échéant, la procuration y afférente, trois jours ouvrables avant la date de l'assemblée générale ordinaire au siège de la société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012075904/717/21.

Ulrika S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 79.219.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 23 juillet 2012 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011 et affectation des résultats,
3. Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
4. Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
5. Nominations statutaires,
6. Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012076576/755/19.

Riviera Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 52.218.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 20 juillet 2012 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen des rapports du Conseil d'Administration pour les comptes annuels au 31 décembre 2007, au 31 décembre 2008, au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010 et du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2007, au 31 décembre 2008, au 31 décembre 2009;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007, au 31 décembre 2008, au 31 décembre 2009;
3. Examen du projet des comptes annuels au 31 décembre 2010;
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour les exercices 2007 à 2010;
5. Question de la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Acceptation de la démission de tous les Administrateurs et du Commissaire aux comptes et nomination de leurs remplaçants;
7. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour la période du 1^{er} janvier 2011 à la date de la présente assemblée;
8. Transfert du siège social;
9. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012077472/795/26.

SF (Lux) Sicav 3, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 104.252.

Die Aktionäre der SF (LUX) SICAV 3 sind zur

JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am Freitag, den 20. Juli 2012 um 11:00 Uhr an deren Geschäftssitz stattfindet.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers
2. Genehmigung des Jahresabschlusses zum 31. März 2012
3. Entscheidung über die Ergebnisverwendung
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates, der Geschäftsleitung und des Abschlussprüfers
5. Satzungsgemässe Wahlen
6. Mandat des Abschlussprüfers
7. Verschiedenes

Die aktuelle Ausgabe des Jahresberichts ist am Geschäftssitz der Gesellschaft in Luxemburg während der normalen Öffnungszeiten kostenlos erhältlich.

Jeder Aktionär ist zur Teilnahme an der Jahreshauptversammlung berechtigt. Die Aktionäre können einen schriftlich bevollmächtigten Vertreter an ihrer Stelle senden.

Um an der Jahreshauptversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien spätestens um 16:00 Uhr fünf (5) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg oder bei einer anderen beauftragten Zahlstelle hinterlegen. Es besteht kein Anwesenheitsquorum für die gültige Beschlussfassung in Bezug auf die Tagesordnungspunkte. Die Beschlussannahme kommt mit einfacher Mehrheit der bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Aktien zustande. Auf der Jahreshauptversammlung berechtigt jede Aktie zur Abgabe einer Stimme.

Wenn Sie bei dieser Versammlung nicht dabei sein können, aber gerne einen Vertreter entsenden möchten, schicken Sie bitte eine mit Datum und Unterschrift versehene Vollmacht per Fax und anschliessend per Post spätestens fünf (5) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung an UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg zu Händen des Gesellschaftssekretärs, Faxnummer +352 441010 6249. Formulare zur Ausstellung einer Vollmacht können auf einfache Anfrage von der gleichen Adresse bezogen werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2012077474/755/33.

Illor I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 64.870.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 20 juillet 2012 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes pour les comptes annuels au 31 décembre 2007, au 31 décembre 2008, au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007, au 31 décembre 2008, au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour les exercices 2007 à 2010;
4. Question de la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Acceptation de la démission de tous les Administrateurs et du Commissaire aux comptes et nomination de leurs remplaçants;
6. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour la période du 1^{er} janvier 2011 à la date de la présente assemblée;
7. Transfert du siège social;
8. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012077469/795/24.

KBC Institutional Cash, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 39.266.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le *19 juillet 2012* à 11 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 31 mars 2012 et de l'affectation des résultats
3. Décharge à donner aux Administrateurs
4. Nominations statutaires
5. Divers

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur au plus tard deux jours ouvrables avant l'Assemblée auprès de KBL European Private Bankers, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012077540/755/20.

Illor II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 64.871.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *20 juillet 2012* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes pour les comptes annuels au 31 décembre 2007, au 31 décembre 2008, au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007, au 31 décembre 2008, au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour les exercices 2007 à 2010;
4. Question de la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Acceptation de la démission de tous les Administrateurs et du Commissaire aux comptes et nomination de leurs remplaçants;
6. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour la période du 1^{er} janvier 2011 à la date de la présente assemblée;
7. Transfert du siège social;
8. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012077470/795/24.

Sogin, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 24.407.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *20 juillet 2012* à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011.

3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012077691/534/16.

Bargo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 122.769.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, ayant agi en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 juin 2012, enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2012, LAC/2012/28051.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société à responsabilité limitée «Bargo S.à r.l.», ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg le 8 décembre 2006 et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 211 du 20 février 2007.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mai 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1514 du 16 juin 2012.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à compter de la date de publication de la clôture de la liquidation au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C, à l'adresse suivante: 15, rue Edward Steichen L – 2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Référence de publication: 2012081017/24.

(120115176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

GGP Investment Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 163.211.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 25 juin 2012.

Pour Allegro S.à r.l.

Référence de publication: 2012074287/11.

(120105150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

GGP Investment Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 163.211.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société, prises en date du 21 juin 2012

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société, décide de réélire Ernst & Young S.A. avec adresse au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la société, pour une période prenant fin à la date à laquelle l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société prendra ses résolutions sur les comptes annuels de la société pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 25 juin 2012.

Allegro S.à r.l.

Référence de publication: 2012074286/15.

(120105149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Coffee & More S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 12, avenue du Rock'n'Roll.

R.C.S. Luxembourg B 167.838.

L'an deux mille douze, le quatre mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «COFFEE & MORE S.A.», ayant son siège social à L-4361 Esch-sur-Alzette, 12, avenue du Rock'n Roll, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 167.838, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 23 mars 2012, non encore publié au Mémorial C. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marco BIDAINE, architecte, demeurant à L-4460 Soleuvre, 249, rue de la Gare.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Laurent MULLER, docteur en économie, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean Daniel JEOL, employé privé, demeurant à F-54560 Serrouville, 30B, route d'Errouville.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation de capital à concurrence de 35.433,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR à 66.433,- EUR, par la création et l'émission de 1.143 actions nouvelles de 31,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-cinq mille quatre cent trente-trois euros (35.433,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à soixante-six mille quatre cent trente-trois euros (66.433,- EUR), par la création et l'émission de mille cent quarante-trois (1.143) actions nouvelles de trente et un euros (31,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Deuxième résolution

Les mille cent quarante-trois (1.143) actions nouvelles émises de trente et un euros (31,- EUR) chacune sont souscrites comme suit:

1.- Monsieur Roland ASSELBORN, opérateur prépresse, demeurant à L-4407 Belvaux, 20, rue Sigefroi, ici représenté par Monsieur Jean Daniel JEOL, prénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée, lequel déclare souscrire à cent et une (101) actions nouvelle d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) et les libérées par un apport en numéraire de trois mille cent trente et un euros (3.131,- EUR).

2.- Monsieur Marco BIDAINE, architecte, demeurant à L-4460 Soleuvre, 249, rue de la Gare, lequel déclare souscrire à trente-sept (37) actions nouvelle d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) et les libérées par un apport en numéraire de mille cent quarante-sept euros (1.147,- EUR).

3.- Monsieur Nico ENGEL, architecte, demeurant à L-4164 Esch-sur-Alzette, 8, Kleesgrendchen, ici représenté par Monsieur Jean Daniel JEOL, prénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée, déclare souscrire à trente-sept (37) actions nouvelle d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) et les libérées par un apport en numéraire de mille cent quarante-sept euros (1.147,- EUR).

4.- Monsieur Yves NOURY, architecte, demeurant à F-57100 Thionville, 41, rue Guérin de Waldersbach, ici représenté par Monsieur Jean Daniel JEOL, prénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée, déclare souscrire à trente-sept (37) actions nouvelle d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) et les libérées par un apport en numéraire de mille cent quarante-sept euros (1.147,- EUR).

5.- Monsieur Albert GOEDERT, architecte, demeurant à L-8522 Beckerich, 10, rue Juck, ici représenté par Monsieur Jean Daniel JEOL, prénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée, déclare souscrire à trente-sept (37) actions nouvelle d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) et les libérées par un apport en numéraire de mille cent quarante-sept euros (1.147,- EUR).

6.- Monsieur Jean-Daniel JEOL, employé privé, demeurant à F-54560 Serrouville, 30B, route d'Errouville, lequel déclare souscrire à trente-sept (37) actions nouvelle d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) et les libérées par un apport en numéraire de mille cent quarante-sept euros (1.147,- EUR).

7.- STING & PARTNERS S.C.A., société en commandite en actions existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 152.407, ici représentée par Monsieur Laurent MULLER, prénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée, déclare souscrire à huit cent cinquante-sept (857) actions nouvelle d'une valeur nominale de trente et un euros (31,-EUR) et les libérées par un apport en numéraire de vingt-six mille cinq cent soixante-sept euros (26.567,- EUR).

Le montant de trente-cinq mille quatre cent trente-trois euros (35.433,- EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société «COFFEE & MORE S.A.», ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à soixante-six mille quatre cent trente-trois euros (66.433,- EUR) divisé en deux mille cent quarante-trois (2.143) actions de trente et un euros (31,- EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.500,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marco BIDAINE, Laurent MULLER, Jean Daniel JEOL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 mai 2012. Relation GRE/2012/1595. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 19 juin 2012.

Référence de publication: 2012070777/100.

(120101900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Lombard Odier Darier Hentsch & Cie (Belgique) S.A. - Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 158.412.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 de la société anonyme de droit belge LOMBARD ODIER DARIER HENTSCHE & CIE (Belgique) S.A. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012070300/11.

(120099754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Zilmplan, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6118 Junglinster, 5, rue de Godbrange.

R.C.S. Luxembourg B 116.187.

Im Jahre zweitausendzwoölf, den vierundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft MAMERANUS Participations S.A., mit Sitz in L-1840 Luxemburg, 28, boulevard Joseph II, H.G.R. Luxemburg Nummer B 99487, hier vertreten durch zwei seiner Verwaltungsratsmitglieder, nämlich:

- Herr Denis CRIDEL, beruflich wohnhaft in L-8303 Capellen, 85-87, Parc d'Activités;
- Herr Marcel HETTO, beruflich wohnhaft in L-8303 Capellen, 85-87, Parc d'Activités;

Welche Komparentin ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ZILMPLAN, mit Sitz in L-1711 Luxemburg, 1, rue Bernard Haal, H.G.R. Luxemburg Nummer B 116187, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den damals in Luxemburg-Eich residierenden Notar Paul DECKER am 8. Mai 2006, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1397 vom 20. Juli 2006.

Die Komparentin erklärt die alleinige Gesellschafterin der vorbezeichneten Gesellschaft mit beschränkter Haftung ZILMPLAN zu sein und ersucht den amtierenden Notar die von ihr gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin erklärt dass auf Grund einer privatschriftlichen Anteilsabtretung vom 24. April 2012:

- die Aktiengesellschaft ZILMFANZ AG, mit Sitz in L-1711 Luxemburg, 1, rue Bernard Haal, ihre neunzig (90) Gesellschaftsanteile von je einhundertsechzig Euro (160,- EUR) der vorbezeichneten Gesellschaft mit beschränkter Haftung ZILMPLAN an die vorbezeichnete Aktiengesellschaft MAMERANUS Participations S.A. abgetreten hat;
- Herr Gert ZILM, Ingenieur, wohnhaft in L-1711 Luxemburg, 1, rue Bernard Haal, seine zehn (10) Gesellschaftsanteile von je einhundertsechzig Euro (160,- EUR) der vorbezeichneten Gesellschaft mit beschränkter Haftung ZILMPLAN an die vorbezeichnete Aktiengesellschaft MAMERANUS Participations S.A. abgetreten hat.

Die alleinige Gesellschafterin erklärt diese Übertragung als der Gesellschaft rechtsgültig zugestellt, gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, respektive des Artikels 190 des Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften.

Zweiter Beschluss

Auf Grund des hiervoor genommenen Beschlusses, wird Artikel fünf der Satzung wie folgt abgeändert:

" **Art. 5.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt sechzehntausend Euro (16.000,- EUR) eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundertsechzig Euro (160,- EUR).

Alle Anteile sind voll eingezahlt."

Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-1711 Luxemburg, 1, rue Bernard Haal, nach L-6118 Junglinster, 5, rue de Godbrange, zu verlegen.

Vierter Beschluss

Auf Grund des hiervoor genommenen Beschlusses, wird Artikel vier, Absatz eins, der Satzung wie folgt abgeändert:

" **Art. 4. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft ist in Junglinster."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr achthundert Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Vertreter der Komparentin, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Denis CRIDEL, Marcel HETTO, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 avril 2012. Relation GRE/2012/1494. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE.

Junglinster, den 19. Juni 2012.

Référence de publication: 2012071413/54.

(120101626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Batisica S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 670.294.025,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 35.595.

L'an deux mille douze, le cinq juin.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Foncière Développement Logements, une société anonyme, régie par le droit Français, ayant son siège social au 10 Avenue Kléber, F-75116, Paris, France et enregistrée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Paris sous le numéro 552 043 481, et

FdL Deutschland, une société à responsabilité limitée, régie par le droit Français, ayant son siège social à 46 Avenue Foch, F-57000 Metz, France et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Metz sous le numéro 492 355 771,

ici représentés par Mme Annick N'Guyen, juriste, ayant son adresse professionnelle au 10 Avenue Kléber, F-75116, Paris, France, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé le 4 juin 2012.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Les comparants, représentés par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «BATISICA S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 19, rue Aldringen, L1118 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35595, constituée par acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, du 19 décembre 1991 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 16 janvier 1991 sous le numéro 14, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire du 22 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 mars 2011 sous le numéro 437.

II. Le capital social est fixé à cinq cent trente-quatre millions neuf cent trente-six mille neuf cents Euro (EUR 534.936.900,00) représenté par treize millions trois cent mille quatre cent quatre-vingt-neuf (13.300.489) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et huit millions quatre-vingt-seize mille neuf cent quatre-vingt-sept (8.096.987) parts sociales préférentielles (les Parts Sociales Préférentielles) d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

III. Les associés décident de redésigner les huit millions quatre-vingt-seize mille neuf cent quatre-vingt-sept (8.096.987) Parts Sociales Préférentielles de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune détenues par Foncière Développement Logement S.A., prénommé, et FdL Deutschland, prénommé, dans le capital social de la Société en parts sociales préférentielles de catégorie A (les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A),

IV. Les associés décident de créer deux catégories différentes de parts sociales préférentielles dénommées les parts sociales préférentielles de catégorie B (les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B) et les parts sociales préférentielles de catégorie C (les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C).

V. les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent trente-cinq millions trois cent cinquante-sept mille cent vingt-cinq Euro (EUR 135.357.125,00) pour le porter de son montant actuel de cinq cent trente-quatre millions neuf cent trente-six mille neuf cents Euro (EUR 534.936.900,00) à six cent soixante-dix millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille vingt-cinq Euro (EUR 670.294.025,00) par la création et l'émission de:

- un million cinq cent cinquante-quatre mille deux cent quatre-vingt-cinq (1.554.285) Parts Sociales Ordinaires, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune (les Nouvelles Parts Sociales Ordinaires), investies des mêmes droits et obligations que les Parts Sociales Ordinaires existantes;

- un million trois cent trente-sept mille cent quarante-trois (1.337.143) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune (les Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B); et

- deux millions cinq cent vingt-deux mille huit cent cinquante-sept (2.522.857) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune (les Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C);

Souscription - Libération

Foncière Développement Logements, prénommée, par l'intermédiaire de son mandataire déclare souscrire:

- cent quarante mille deux cent quatre-vingt-dix-sept (140.297) Nouvelles Parts Sociales Ordinaires, ensemble avec la prime d'émission y afférent d'un montant d'un million quatre cent deux mille neuf cent soixante-dix Euro (EUR 1.402.970,00) ;

- cent vingt mille six cent quatre-vingt-dix-sept (120.697) Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, ensemble avec la prime d'émission y afférent d'un montant d'un million deux cent six mille neuf cent soixante-dix Euro (EUR 1.206.970,00) ; et

- deux cent vingt-sept mille sept cent vingt-cinq (227.725) Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C, ensemble avec la prime d'émission y afférent d'un montant de deux million deux cent soixante-dix-sept mille deux cent cinquante Euro (EUR 2.277.250,00) ;

et les libérer à leur valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune, et ayant une valeur nominale totale de douze millions deux-cent dix-sept mille neuf cent soixante-quinze Euro (EUR 12.217.975,00) par apport en nature d'un montant total de dix-sept millions cent cinq mille cent soixante-cinq Euro (EUR 17.105.165,00) consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par Foncière Développement Logements, prénommée, envers la Société, laquelle créance est certaine, liquide et exigible, et

FdL Deutschland, prénommée, par l'intermédiaire de son mandataire déclare souscrire:

- un million quatre cent treize mille neuf cent quatre-vingt-huit (1.413.988) Nouvelles Parts Sociales Ordinaires, ensemble avec la prime d'émission y afférent d'un montant de quatorze millions cent trente-neuf mille huit cent quatre-vingt Euro (EUR 14.139.880,00),

- un million deux cent seize mille quatre cent quarante-six (1.216.446) Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, ensemble avec la prime d'émission y afférent d'un montant de douze millions cent soixante-quatre mille quatre cent soixante Euro (EUR 12.164.460,00) et

- deux millions deux cent quatre-vingt-quinze mille cent trente-deux (2.295.132) Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C, ensemble avec la prime d'émission y afférent d'un montant de vingt-deux millions neuf cent cinquante-et-un mille trois cent vingt Euro (EUR 22.951.320,00) ;

et les libérer à leur valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune, et ayant une valeur nominale totale de cent vingt-trois millions cent trente-neuf mille cent cinquante Euro (EUR 123.139.150,00), par apport en nature d'un montant total de cent soixante-douze millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent dix Euro (EUR 172.394.810,00) consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par FdL Deutschland, prénommée, envers la Société, laquelle créance est certaine, liquide et exigible.

Preuve de l'existence et Valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de ces apports en nature a été donnée au notaire soussigné par:

- un bilan de la Société daté du 4 juin 2012, certifié sincère et véritable par ses gérants ;
- une déclaration d'apport de Foncière Développement Logements, prénommée, certifiant qu'il est propriétaire sans restriction de la créance convertie ;
- une déclaration d'apport de FdL Deutschland, prénommée, certifiant qu'il est propriétaire sans restriction de la créance convertie ;

Réalisation effective de l'apport

Foncière Développement Logements, prénommée, par son mandataire déclare que:

- il est seul propriétaire sans restriction de la créance convertie et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la créance, aux fins d'effectuer sa conversion et de la rendre effective partout et vis-à-vis de tous tiers.

FdL Deutschland, prénommée, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restriction de la créance convertie et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la créance, aux fins d'effectuer sa conversion et de la rendre effective partout et vis-à-vis de tous tiers.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société en date du 4 juin 2012, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant

de la Société à raison des apports en nature décrits plus haut, marquent expressément leur accord sur la description des apports en nature, sur leur évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

VI. Les associés décident que les un million trois cent trente-sept mille cent quarante-trois (1.337.143) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B et les deux millions cinq cent vingt-deux mille huit cent cinquante-sept (2.522.857) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C visées par la présente souscription donneront droit à un dividende préférentiel tel que défini à l'article 15 des statuts de la Société.

VII. En conséquence des résolutions prises ci-dessus, les associés décident de reformuler les articles 5 et 15 des statuts de la Société afin de leur conférer désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à six cent soixante-dix millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille vingt-cinq Euro (EUR 670.294.025,00) représenté par quatorze millions huit cent cinquante-quatre mille sept cent soixante-quatorze (14.854.774) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), huit millions quatre-vingt-seize mille neuf cent quatre-vingt-sept (8.096.987) parts sociales préférentielles de catégorie A (les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A), un million trois cent trente-sept mille cent quarante-trois (1.337.143) parts sociales préférentielles de catégorie B (les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B) et deux millions cinq cent vingt-deux mille huit cent cinquante-sept (2.522.857) parts sociales préférentielles de catégorie C (les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A et les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, les Parts Sociales Préférentielles) d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

5.2. La date de maturité des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A est fixée au 31 décembre 2016. A cette date les Parts Sociales Préférentielles seront échangées contre des Parts Sociales Ordinaires. Toutefois, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A pourront être converties, en partie ou en totalité, en Parts Sociales Ordinaires à une date antérieure sur résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

5.3 La date de maturité des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B est fixée au 15 décembre 2030. A cette date les Parts Sociales Préférentielles seront échangées contre des Parts Sociales Ordinaires. Toutefois, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B pourront être converties, en partie ou en totalité, en Parts Sociales Ordinaires à une date antérieure sur résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

5.4 La date de maturité des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C est fixée au 30 novembre 2016. A cette date les Parts Sociales Préférentielles seront échangées contre des Parts Sociales Ordinaires. Toutefois, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C pourront être converties, en partie ou en totalité, en Parts Sociales Ordinaires à une date antérieure sur résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

5.5. Le capital social pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts et conformément à la loi.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera de l'affectation du solde restant au bénéfice net annuel.

15.3. Les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A auront droit de recevoir un dividende préférentiel annuel (et ceci avant tout autre distribution de dividendes) d'un montant égal à huit virgule soixante-douze pour cent (8,72%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A.

15.4. Les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B auront droit de recevoir un dividende préférentiel annuel (et ceci avant tout autre distribution de dividendes) d'un montant égal à dix virgule quatre-vingt-dix-neuf pour cent (10,99%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B.

15.5 Les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C auront droit de recevoir un dividende préférentiel annuel (et ceci avant tout autre distribution de dividendes) d'un montant égal à treize virgule soixante-dix-neuf pour cent (13,79%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C.

15.6. Toute distribution de dividende supplémentaire par la Société se fera uniquement aux Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales Préférentielles n'auront droit pas droit à une autre distribution de dividende en dehors des dividendes préférentiels mentionnés aux articles 15.3, 15.4 et 15.5.

15.7. En cas d'impossibilité pour la Société de verser des dividendes pour une année déterminée, le dividende préférentiel qui aurait dû être versé sur les Partes Sociales Préférentielles ne sera pas reporté sur les exercices suivants.

15.8. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués par le Conseil d'Administration à tout moment sous réserve du respect des conditions suivantes:

- (i) Des comptes intérimaires doivent être établis par le Conseil d'Administration ;
- (ii) Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice ;
- (iii) La décision susvisée n'est adoptée que dans la mesure où la Société s'est assurée que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.»

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de sept mille Euro (EUR 7.000,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: A. N'GUYEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juin 2012. Relation: LAC/2012/27247. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 juin 2012.

Référence de publication: 2012070731/179.

(120101267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Comex Euro Investments Alpha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 169.408.

STATUTES

In the year two thousand twelve, on the eleventh of June.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The private limited liability company "TSM Services (Luxembourg) S.à r.l.", established and having its registered office in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 152398,

here duly represented by two of its managers, namely:

- Mr. Christian TAILLEUR, private employee, residing professionally in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, and
- Mrs. Catia CAMPOS, private employee, residing professionally in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

I. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There is hereby established a public limited company ("société anonyme") under the name of "Comex Euro Investments Alpha S.A." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the ³Law).

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The purpose of the Company is also the acquisition, sale, administration, renting of any real estate property, build or not, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered offices of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Capital - Shares

Art. 5. The Company has an issued capital of one hundred thousand Euros (100,000.- EUR), divided into one hundred thousand (100,000) shares with a par value of one Euro (1.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the 4th Monday of June at 3.00 p.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person by writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication as his proxy.

The use of video conferencing equipment, conference call or other means of telecommunication shall be allowed and the shareholders using these technologies shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video, by phone or by other means of telecommunication. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, telegram, telex, telephone or other means of telecommunication, provided in such latter event such vote shall be confirmed in writing. Any shareholder can also vote by correspondence, by returning a duly completed and executed form (the "form") sent by the board of directors, the sole director or any two directors, as the case may be and containing the following mentions in English and French:

- j) the name and address of the shareholder;
- k) the number of shares he owns;
- l) each resolution upon which a vote is required;
- m) a statement whereby the shareholder acknowledges having been informed of the resolution(s) upon which a vote is required;
- n) a box for each resolution to be considered;
- o) an invitation to tick the box corresponding to the resolutions that the shareholder wants to approve, reject or refrain from voting;
- p) a mention of the place and date of execution of the form;
- q) the signature of the form and a mention of the identity of the authorized signatory as the case may be; and
- r) the following statement: "In case of lack of indication of vote and no box is ticked, the form is void". The indication of contradictory votes regarding a resolution will be assimilated to a lack of indication of vote. The form can be validly used for successive meetings convened on the same day. Votes by correspondence are taken into account only if the form is received by the Company at least two days before the meeting. A shareholder cannot send to the Company a proxy and the form for the same meeting. However, should those two documents be received by the Company, only the vote expressed in the form will be taken into account.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing,

by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification.

These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, by facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound (i) by the individual signature of one (1) director, or (ii) by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be validly bound, in any circumstances and without restrictions, by the individual signature of the sole director.

V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by Law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Dividends may also be paid out of inappropriate net profit brought forward from prior years. Dividends shall be paid in Euros or by free allotment of shares of the Company or otherwise in specie as the directors may determine, and may be paid at such times as may be determined by the board of directors.

Payment of dividends shall be made to holders of shares at their addresses in the register of shareholders. No interest shall be due against the Company on dividends declared but unclaimed.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 671 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2012.
2. The first General Meeting will be held in the year 2013.

Subscription and Payment

The Articles of the Company thus having been established, the one hundred thousand (100,000) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company "TSM Services (Luxembourg) S.à r.l.", prenamed and represented as said before, and paid up up to 25% by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of twenty-five thousand Euros (25,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Extraordinary general meeting Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors is fixed at three (3) and that of the statutory auditors at one (1).
2. The following persons are appointed as directors:
 - Mr. Christian TAILLEUR, private employee, born in Metz (France), on May 17, 1967, residing professionally in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur;
 - Mr. Keimpe REITSMA, private employee, born in Leiden (The Netherlands), on June 12, 1956, residing professionally in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur; and
 - Mr. James BODY, private employee, born in Clare (Ireland), on April 5, 1976, residing professionally in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur and
3. The company "TSM Services (Luxembourg) S.à r.l.", established and having its registered office in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 152398, is appointed as statutory auditor.
4. The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2017.
5. The registered office is established in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand two hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the representatives of the appearing party, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le onze juin;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "TSM Services (Luxembourg) S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 152398,

ici dûment représentée par deux de ses gérants, savoir

- Monsieur Christian TAILLEUR, employé privé, demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, et

- Madame Catia CAMPOS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "Comex Euro Investments Alpha S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

L'objet de la Société est également l'achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles, bâtis ou non bâtis, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. La Société a un capital émis de cent mille euros (100.000,- EUR), divisé en cent mille (100.000) actions avec une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le quatrième lundi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul. L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut

être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature individuelle d'un administrateur ou (ii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent mille (100.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "TSM Services (Luxembourg) S.à r.l.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées à hauteur de 25% par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Les personnes suivantes sont appelées comme administrateurs:
 - Monsieur Christian TAILLEUR, employé privé, né à Metz (France), le 17 mai 1967, demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur;
 - Monsieur Keimpe REITSMA, employé privé, né à Leiden (Pays-Bas), le 12 juin 1956, demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur; et
 - Monsieur James BODY, employé privé, né à Clare (Irlande), le 5 avril 1976, demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
3. La société anonyme "TSM Services (Luxembourg) S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 152398, est nommée commissaire aux comptes de la Société.
4. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2017.
5. Le siège social de la Société sera établi à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille deux cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux représentants de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdites personnes ont signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. TAILLEUR, C. CAMPOS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juin 2012. LAC/2012/27169. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2012.

Référence de publication: 2012070006/521.

(120100275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

De' Longhi Professional S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.737.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire
des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 20 avril 2012*

Monsieur DE BERNARDI Alexis et Monsieur GROSSI Carlo sont renommés administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est nommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes.

Monsieur REGGIORI Robert, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur avec pouvoir de signature B en remplacement de Monsieur Mohammed KARA administrateur sortant.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme
DE' LONGHI PROFESSIONAL S.A.
Alexis DE BERNARDI
Administrateur

Référence de publication: 2012070806/19.

(120101866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Lombard Odier Funds (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 152.886.

—
Les comptes annuels 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lombard Odier Funds (Europe) S.A.
Alexandre Peyer
Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012070301/12.

(120100200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

**Lux-Investment Partners SICAV-FIS S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une
SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 37.749.

—
Extrait de Résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2012

Affectation des résultats

Nominations statutaires

L'Assemblée Générale constate que le mandat du Réviseur d'Entreprises Ernst & Young S.A. a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée Générale procède à la nomination du Réviseur d'Entreprises Ernst & Young S.A. pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 12 juin 2012.

Certifié sincère et conforme
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2012070306/18.

(120100417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Anam Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 158.491.

En date du 15 juin 2012, Monsieur Michael O'SHEA, associé unique de la Société, a cédé les 12.500 parts sociales qu'il détenait dans la Société, à GOLDEN PEARL HOLDINGS Ltd., une limited company existant sous les lois des Bahamas, établie et ayant son siège social à Nassau (Bahamas), 1st Floor, Kings Court, Bay Street, immatriculée au Registre des Sociétés des Bahamas sous le numéro 162581 B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012070702/13.

(120101831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Quinlan Private Dacia Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.878.

Par résolutions signées en date du 22 mai 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission d'Anne Wertz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de Gérant de type B, avec effet au 16 mai 2012.

2. Nomination de Babette Chambre, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de Gérant de type B, avec effet au 16 mai 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2012.

Référence de publication: 2012070472/15.

(120100738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Quinlan Private Pembroke Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 164.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 132.437.

Par résolutions signées en date du 22 mai 2012, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Anne Wertz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de Gérant de type B, avec effet au 16 mai 2012.

2. Nomination de Babette Chambre, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de Gérant de type B, avec effet au 16 mai 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2012.

Référence de publication: 2012070473/15.

(120100739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

CP-BK Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 60.539.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 30 mai 2012 à 11.00 heures au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

1. L'Assemblée Générale décide de nommer comme administrateurs pour une durée d'un an les personnes suivantes:

- Monsieur Christian Desbois, Administrateur Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Hervé Bouclier, Administrateur
- Monsieur Jean-Christophe Vanhuysse, Administrateur
- Monsieur Pierre Colle, Administrateur
- Monsieur Hervé Bernard, Administrateur

Leur mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2013 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2012.

2. L'Assemblée nomme comme Réviseur d'entreprises indépendant Deloitte Audit Sàrl, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2012;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012070789/24.

(120101847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Quinlan Private Residential II Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.200,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 131.662.

Par résolutions signées en date du 22 mai 2012, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission d'Anne Wertz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de Gérant de catégorie B, avec effet au 16 mai 2012.

2. Nomination de Babette Chambre, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de Gérant de catégorie B, avec effet au 16 mai 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2012.

Référence de publication: 2012070474/15.

(120100740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Quinlan Private Residential II Reporting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 274.900,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 132.485.

Par résolutions signées en date du 16 mai 2012, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission d'Anne Wertz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de Gérant de type B, avec effet immédiat.

2. Nomination de Babette Chambre, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de Gérant de type B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2012.

Référence de publication: 2012070475/15.

(120100741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Habitat Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 169.480.

STATUTS

L'an deux mille douze, le sept mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Antonio FIALHO, entrepreneur, né le 27 janvier 1971 à Mont Saint Martin (F), demeurant à F-54430 Rehon, 51, Rue des Ecoles, et

2.- Madame Véronique FIALHO née BIANCHI, entrepreneur, née le 05 septembre 1967 à Longwy (F), demeurant à F-54430 Rehon, 51, Rue des Ecoles

Tous les deux sont ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "HABITAT SERVICES S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet les travaux de construction en général et en particulier de terrassement, d'excavation, de canalisation, de démolition, d'asphaltage, de bitumage, de rejointement, de maçonnerie, de façade, d'aménagements extérieurs ainsi que de voiries, ferrailleur pour béton armé et d'entrepreneur de construction et de génie civil.

La Société peut acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et incorporels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La Société peut réaliser toutes opérations concernant le commerce ainsi que l'exportation et l'importation de produits de toutes sortes et la direction d'une agence commerciale.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société a également pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que par l'aliénation par vente, échange et toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Pétange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Entre associés toutefois, les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

La valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Libération de parts sociales

Les statuts ainsi arrêtés, les comparants ont souscrit les parts sociales comme suit:

1.- Monsieur Antonio FIALHO, préqualifié, quatre-vingts parts sociales	80
2.- Madame Véronique FIALHO née BIANCHI, préqualifiée, vingt parts sociales	20
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est établie à L-4830 Rodange, 4, Route de Longwy
 2.- L'assemblée désigne comme gérante unique de la société pour une durée indéterminée:
 Madame Véronique FIALHO née BIANCHI, entrepreneur, née le 05 septembre 1967 à Longwy (F), demeurant à F-54430 Rehon, 51, Rue des Ecoles

3.- La gérante unique dispose de tous pouvoirs d'engager et de représenter la société par sa seule signature.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 mai 2012. Relation GRE/2012/1625. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 19 juin 2012.

Référence de publication: 2012070939/132.

(120101814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Avenir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 105.510.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012070713/13.

(120101714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Goodman Azure Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 169.410.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem.

THERE APPEARED:

“Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR”, a limited liability company, having its registered office at 28 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg,

here represented by Ms. Mailys BLANCHARD-EGAN, employee, with professional address at 28 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg,

by virtue of one proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”):

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name “Goodman Azure Logistics (Lux) S.à r.l.” which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1. The purpose of the company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them. This includes direct or indirect investment in development or commercial utilisation of property and real estate.

3.2. The company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the company or any company belonging to the same group as the company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

3.3. The company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The holders of the share(s) are referred to as the "Shareholders" and individually as a "Shareholder".

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

All shares of the Company will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares. In case of a single Shareholder, the Company's Share held by the single Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the share(s) held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, she/he/it will be referred to as the “Sole Manager”. In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers (“conseil de gérance”) (hereafter referred to as the “Board of Managers”)

The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the Board of Managers. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the Board of Managers. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers. In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by two managers.

Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes. If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders’ meeting and takes the decisions in writing.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders’ decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

A Shareholder may be represented at a Shareholders’ meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders

owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

Art. 14. Business year. The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution Right of Shares. From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

Art. 16. Dissolution and Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2012.

Subscription - Payment

All the shares of the Company have been subscribed by "Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR", previously named.

The shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, The shareholder passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr Daniel PEETERS, born on 16 April 1968 in Schoten (Belgium), with professional address at 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;

- Mr Dominique PRINCE, born on 29 October 1978 in Malmedy (Belgium), with professional address at 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;

Mr Daniel PEETERS is appointed Chairman of the Board of Managers.

2) The Company shall have its registered office at 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the party appearing, he signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahr zweitausendzweölf, am elften Juni.

Vor der unterzeichnenden Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg).

ERSCHIENEN:

„Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg,

hier vertreten durch Frau Mailys BLANCHARD-EGAN, Angestellte, mit Geschäftsadresse 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg,

aufgrund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Vorgenannte Vollmacht, die von der Bevollmächtigten der erschienenen Partei sowie dem unterzeichneten Notar ne varietur unterzeichnet wurde, verbleibt als Anlage bei der vorliegenden Urkunde und wird mit derselben bei den Registrierungsbehörden eingereicht.

Die wie oben bezeichnet vertretene erschienene Partei hat den unterzeichneten Notar beauftragt, die folgende Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung („société à responsabilité limitée“) notariell zu beurkunden:

Kapitel I. Form, Name, Sitz, Gegenstand, Dauer

Art. 1. Form - Name der Gesellschaft. Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter dem Namen „Goodman Azure Logistics (Lux) S.à r.l.“ errichtet, welche den Gesetzen, die für ein solches Unternehmen (im Folgenden die „Gesellschaft“) gelten, und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung (im Folgenden das „Gesetz“) sowie der vorliegenden Satzung (im Folgenden die „Satzung“) unterliegt.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, (Großherzogtum Luxemburg).

Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Hauptversammlung der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den Bestimmungen für Satzungsänderungen an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Es kann jedoch der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat der Gesellschaft den Gesellschaftssitz innerhalb von Luxemburg-Stadt verlegen.

Sollte eine militärische, politische, wirtschaftliche oder soziale Situation entstehen oder unmittelbar bevorstehen, welche den gewöhnlichen Geschäftsverlauf der Gesellschaft an ihrem Sitz beeinträchtigen würde, so kann der Sitz der Gesellschaft zeitweilig und bis zur Normalisierung der Lage ins Ausland verlagert werden; diese provisorische Maßnahme hat jedoch keine Auswirkung auf die Staatszugehörigkeit dieser Gesellschaft, die ungeachtet dieser zeitweiligen Verlegung des Sitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Der Beschluss hinsichtlich einer Verlegung des Gesellschaftssitzes ins Ausland wird durch den Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, durch den Verwaltungsrat der Gesellschaft getroffen.

Die Gesellschaft kann Büros und Niederlassungen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland haben.

Art. 3. Gegenstand.

3.1. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, der Besitz, die Verwaltung und die Veräußerung von Beteiligungen in jedweder Form an anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen; der Erwerb von Wertpapieren, Rechten und Vermögenswerten durch Beteiligung, Einlage, Festübernahme oder Kaufoption, Verhandlung oder auf sonstige Weise und insbesondere der Erwerb von Patenten und Lizenzen und ihre Verwaltung und Entwicklung. Dies beinhaltet ebenfalls die direkte oder indirekte Anlage in die Entwicklung oder wirtschaftliche Nutzung von Grundbesitz und Immobilien.

3.2. Die Gesellschaft darf ebenfalls die folgenden Geschäfte ausführen:

- die Aufnahme von Darlehen oder Krediten in jedweder Form;

- die Leistung bzw. Vergabe von Vorschüssen, Darlehen, Einlagen oder Krediten an ihre Tochtergesellschaften oder sonstige Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte, auch unwesentliche, Beteiligung hält, oder an jedwedes sonstige Unternehmen, das ein direkter oder indirekter Gesellschafter der Gesellschaft ist oder zur selben Gruppe wie die Gesellschaft gehört (im Folgenden die „verbundenen Gesellschaften“ sowie einzeln eine „verbundene Gesellschaft“).

Für die Zwecke des vorliegenden Artikels gilt ein Unternehmen dann als Teil derselben „Gruppe“ wie die Gesellschaft, wenn es direkt oder indirekt das Eigentum an der Gesellschaft besitzt, sie kontrolliert oder von ihr oder gemeinsam mit ihr kontrolliert wird, egal ob als wirtschaftlich Berechtigter oder als Verwalter, als Vormund oder als sonstiger Treuhänder. Ein Unternehmen gilt als beherrschendes Unternehmen, wenn es direkt oder indirekt das Eigentum am Stammkapital

der Gesellschaft vollständig oder wesentlich besitzt oder die Befugnis hat, die Geschäftsleitung oder Geschäftspolitik des anderen Unternehmens zu führen oder maßgeblich zu beeinflussen, sei es durch das Eigentum stimmberechtigter Wertpapiere, einen Vertrag oder auf sonstige Weise;

- die Stellung von Garantien, Bürgschaften oder sonstigen Sicherheiten, egal ob durch persönliche Verpflichtung oder durch Hypothek oder durch Belastung des gesamten oder eines Teils des Unternehmens, der (aktuellen oder künftigen) Vermögenswerte oder durch alle diese Methoden, zur Erfüllung aller Verträge oder Verpflichtungen der Gesellschaft oder verbundener Gesellschaften, sowie jedwede Hilfeleistung an die verbundenen Gesellschaften im Rahmen des luxemburgischen Gesetzes;

Dabei gilt, dass die Gesellschaft keine Geschäfte ausführen darf, die dazu führen würden, dass sie in einem Bereich tätig wäre, der als Bankaktivität zu betrachten wäre.

3.3. Die Gesellschaft kann alle rechtlichen, wirtschaftlichen, technischen und finanziellen Anlagen oder Geschäfte sowie generell alle Transaktionen ausführen, die zur Erfüllung ihres Zweckes erforderlich sind, sowie alle Tätigkeiten, die direkt oder indirekt mit der Erleichterung der Erzielung des Zweckes in allen oben beschriebenen Bereichen verbunden ist.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

Kapitel II. - Kapital, Anteile

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) und ist in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (1,- EUR) aufgeteilt.

Die Inhaber der Anteile werden als „Gesellschafter“ bezeichnet.

Zusätzlich zum Gesellschaftskapital kann ein Agiokonto eingerichtet werden, in welches der auf einen Anteil bezahlte Ausgabeaufschlag eingestellt wird. Der Betrag auf dem genannten Agiokonto steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Alle Anteile der Gesellschaft beinhalten die gleichen Rechte.

Die Gesellschaft darf die eigenen Anteile im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen zurückkaufen.

Art. 6. Unteilbarkeit der Anteile. Gegenüber der Gesellschaft sind die Anteile der Gesellschaft unteilbar, da nur ein Eigentümer pro Anteil zugelassen ist. Gemeinsame Miteigentümer müssen eine einzige Person zu ihrem Vertreter gegenüber der Gesellschaft bestimmen.

Art. 7. Übertragung von Anteilen. Im Falle eines alleinigen Gesellschafters ist der Gesellschaftsanteil, den der Alleingesellschafter hält, frei übertragbar.

Gibt es mehrere Gesellschafter, sind die Gesellschaftsanteile der einzelnen Gesellschafter gemäß den Bestimmungen von Artikel 189 und 190 des Gesetzes übertragbar.

Kapitel III. - Management

Art. 8. Geschäftsführung. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, die durch Beschluss der Gesellschafter bestellt werden. Gibt es nur einen Geschäftsführer, so wird dieser als der „Alleingeschäftsführer“ bezeichnet. Gibt es mehrere Geschäftsführer, bilden sie einen Verwaltungsrat („conseil de gérance“) (im Folgenden der „Verwaltungsrat“).

Die Geschäftsführer brauchen keine Gesellschafter zu sein. Die Geschäftsführer können jederzeit mit oder ohne Grund durch Gesellschafterbeschluss abgesetzt werden.

Art. 9. Befugnisse des Alleingeschäftsführers oder des Verwaltungsrats. Gegenüber Dritten hat der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat unbeschränkte Vollmacht, unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und jegliche Tätigkeiten und Geschäfte durchzuführen und zu genehmigen, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft in Einklang stehen, sofern die Bedingungen des vorliegenden Artikels erfüllt sind.

Sämtliche Befugnisse, welche nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegenden Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Alleingeschäftsführers oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, des Verwaltungsrats.

Art. 10. Vertretung der Gesellschaft. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft im Falle eines Alleingeschäftsführers durch dessen alleinige Unterschrift oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer oder durch die Unterschrift einer vom Alleingeschäftsführer bzw. den beiden Geschäftsführern hierzu zu ermächtigenden Person verpflichtet.

Art. 11. Übertragung von Befugnissen und Vertretung des Alleingeschäftsführers oder des Verwaltungsrats. Der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat kann für spezifische Aufgaben einem oder mehreren Adhoc-Vertretern Vollmachten erteilen.

Der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat legt die Verantwortlichkeiten und ggf. die Entlohnung eines solchen Vertreters, die Dauer des Vertretungszeitraums und andere maßgebliche Bedingungen dieser Vertretung fest.

Art. 12. Sitzung des Verwaltungsrats. Gibt es mehrere Geschäftsführer, so werden die Sitzungen des Verwaltungsrats durch einen (beliebigen) Geschäftsführer einberufen. Der Verwaltungsrat bestimmt einen Vorsitzenden.

Wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und auf die Formen und Fristen der Einberufung verzichtet haben, kann der Verwaltungsrat ohne vorherige Einberufung wirksam tagen und Beschlüsse fassen.

Jeder Geschäftsführer kann einen anderen Geschäftsführer schriftlich, durch Telegramm, Telefax, E-Mail oder Brief zu seinem Stellvertreter auf einer Verwaltungsratssitzung bestimmen. Ein Geschäftsführer kann einen anderen Geschäftsführer auch telefonisch zu seinem Stellvertreter bestimmen, wobei dies später schriftlich zu bestätigen ist.

Der Verwaltungsrat kann nur dann wirksam tagen und Beschlüsse fassen, wenn eine Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Verwaltungsrats gelten mit einfacher Mehrheit als angenommen.

Verwaltungsratssitzungen können per Telefon- oder Videokonferenz abgehalten werden, sofern jeder teilnehmende Geschäftsführer alle anderen teilnehmenden Geschäftsführer hören und von ihnen gehört werden kann, unabhängig davon, ob sie diese Technologie verwenden oder nicht, und dabei gilt jeder teilnehmende Geschäftsführer als anwesend und ist berechtigt, per Video oder Telefon abzustimmen.

Ein schriftlicher Beschluss mit der Unterschrift aller Geschäftsführer ist ebenso zulässig und wirksam, als wäre er bei einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Verwaltungsratssitzung angenommen worden. Ein solcher Beschluss kann in einem einzigen oder in mehreren separaten Dokumenten desselben Inhalts mit Unterschrift aller Verwaltungsratsmitglieder dokumentiert werden.

Die Protokolle aller Sitzungen des Verwaltungsrats sind vom Vorsitzenden oder in seiner Abwesenheit von zwei Geschäftsführern zu unterzeichnen.

Auszüge sind von einem Geschäftsführer oder einer von einem Geschäftsführer oder während einer Verwaltungsratssitzung dazu bestimmten Person zu beglaubigen.

Kapitel IV. Gesellschafterversammlung

Art. 13. Befugnisse der Gesellschafterversammlung - Stimmrecht. Gibt es nur einen Gesellschafter, so übt der Alleingesellschafter sämtliche Befugnisse der Gesellschafterversammlung aus und hält die Beschlüsse schriftlich fest.

Gibt es mehrere Gesellschafter, kann sich jeder Gesellschafter, unabhängig von der Anzahl der von ihm gehaltenen Geschäftsanteile, an gemeinsamen Beschlüssen beteiligen. Das Stimmrecht der Gesellschafter steht dabei im Verhältnis zu ihrem Anteilbestand. Alle Anteile beinhalten die gleichen Stimmrechte.

Sofern alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, können sie unter Verzicht auf Formen und Fristen der Einberufung ohne vorherige Einberufung wirksam tagen.

Gibt es mehr als fünfundzwanzig Gesellschafter, sind die Gesellschafterbeschlüsse bei Gesellschafterversammlungen zu fassen, die unter Einhaltung der geltenden gesetzlichen Bestimmungen einzuberufen sind.

Gibt es weniger als fünfundzwanzig Gesellschafter, kann jeder Gesellschafter den Text der zu fassenden Beschlüsse erhalten und seine Stimme schriftlich abgeben.

Ein Gesellschafter kann sich auf einer Gesellschafterversammlung vertreten lassen, indem er schriftlich (oder per Fax oder E-Mail oder auf ähnliche Weise) einen Bevollmächtigten bestimmt, der kein Gesellschafter zu sein braucht.

Gemeinsame Beschlüsse gelten nur als wirksam gefasst, wenn die Gesellschafter, die sie annehmen, mehr als der Hälfte des Stammkapitals besitzen. Beschlüsse zur Änderung der Satzung können jedoch nur mit der (zahlenmäßigen) Mehrheit der Gesellschafter verabschiedet werden, die über mindestens drei Viertel des Stammkapitals der Gesellschaft verfügen, und gemäß allen sonstigen gesetzlichen Bestimmungen. Der Beschluss zur Änderung der Staatszugehörigkeit der Gesellschaft kann nur einstimmig gefasst werden.

Kapitel V. - Geschäftsjahr

Art. 14. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt jeweils am 1. Januar und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

Zum Ende des Geschäftsjahres erstellt der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat den Jahresabschluss sowie ein Inventar mit Bewertung der Aktiva und Passiva der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann am Sitz der Gesellschaft Einsicht in das oben genannte Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 15. Ausschüttungsrechte der Anteile. Von dem gemäß den geltenden gesetzlichen Bestimmungen ermittelten Reingewinn werden fünf Prozent der gesetzlichen Rücklage zugewiesen. Dieser Abzug ist nicht mehr obligatorisch, wenn der Betrag der gesetzlichen Rücklage ein Zehntel des Nennkapitals der Gesellschaft erreicht hat.

Soweit auf Gesellschaftsebene Mittel zur Ausschüttung verfügbar sind und soweit nach Gesetz und Satzung zulässig, schlägt der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat vor, dass diese Beträge ausgeschüttet werden.

Die Beschlussfassung über die Ausschüttung sowie die Festlegung der Höhe einer solchen erfolgt durch die Gesellschafter gemäß den oben in Artikel 13.7 ausgeführten Bestimmungen.

Ungeachtet der vorstehenden Bestimmungen kann der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat beschließen, an die Gesellschafter vor Ende des Geschäftsjahres auf der Grundlage eines Re-

chenschaftsberichts, aus dem hervorgeht, dass genügend Mittel zur Ausschüttung verfügbar sind, Zwischendividenden zu zahlen, wobei gilt, dass (i) der auszuschüttende Betrag ggf. die seit Ende des letzten Geschäftsjahres erzielten Gewinne, zuzüglich der Gewinnvorträge und der ausschüttungsfähigen Rücklagen, jedoch abzüglich der Verlustvorträge und der Beträge, die einer gemäß dem Gesetz bzw. der vorliegenden Satzung einzurichtenden Rücklage zuzuweisen sind, nicht übersteigen darf, und dass (ii) Ausschüttungen, die nicht den tatsächlich erzielten Gewinnen entsprechen, von den Gesellschaftern zurückzuzahlen sind.

Kapitel VI. - Liquidation

Art. 16. Auflösung und Liquidation. Die Gesellschaft wird nicht aufgrund des Todes, des Verlusts der bürgerlichen Rechte, der Insolvenz oder des Konkurses des Alleingeschafters oder eines der Gesellschafter aufgelöst.

Die Liquidation der Gesellschaft ist von der Gesellschafterversammlung in Übereinstimmung mit den geltenden gesetzlichen Bestimmungen zu beschließen.

Die Liquidation wird von einem oder mehreren Liquidator(en) durchgeführt, Gesellschafter oder nicht, der/die von den Gesellschaftern benannt wird/werden und dessen/deren Befugnisse und Entlohnung von den Gesellschaftern festlegt werden.

Kapitel VII. - Anzuwendende rechtsvorschriften

Art. 17. Geltendes Recht. In allen Angelegenheiten, für welche in der vorliegenden Satzung keine spezifischen Vorkehrungen getroffen wurden, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes verwiesen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem Datum der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2012.

Zeichnung - Bezahlung

Alle Anteile der Gesellschaft wurden von der oben genannten „Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR“ gezeichnet.

Die Anteile sind vollständig bezahlt, sodass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) ab sofort zur freien Verfügung der Gesellschaft steht, wie dem Notar nachgewiesen wurde.

Geschätzte Kosten

Die Kosten, Aufwendungen, Gebühren und Auslagen in jedweder Form, die in Verbindung mit der Gesellschaftsgründung von der Gesellschaft zu tragen sind oder ihr in Rechnung gestellt werden, werden auf etwa tausend Euro geschätzt.

Gesellschafterversammlung

Unmittelbar nach Gründung der Gesellschaft fasste der Gesellschafter die folgenden Beschlüsse:

1) Es werden für eine unbestimmte Dauer zu Geschäftsführern der Gesellschaft bestellt:

- Herr Daniel PEETERS, geboren am 16. April 1968 in Schoten (Belgien), Geschäftsanschrift 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxemburg;

- Herr Dominique PRINCE, geboren am 29. Oktober 1978 in Malmédy (Belgien), Geschäftsanschrift 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxemburg.

Herr Daniel PEETERS wird zum Vorsitzenden des Verwaltungsrats bestimmt.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxemburg.

WORÜBER die vorliegende Urkunde in Luxemburg, am Datum wie eingangs des vorliegenden Dokuments erwähnt, aufgesetzt wurde.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Wunsch der oben genannten erschienenen Partei auf Englisch verfasst wurde und eine deutsche Version im Anschluss erhält. Auf Wunsch derselben erschienenen Partei und bei Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschem Text ist die englische Fassung maßgeblich.

Nachdem das Dokument der erschienenen Partei vorgelesen worden war, wurde die vorliegende Urkunde von der erschienenen Partei zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: M. BLANCHARD-EGAN, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 13. Juni 2012. Relation: EAC/2012/7564. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75,- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2012070180/400.

(120100392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Quinlan Private South City Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 132.454.

—
Par résolutions signées en date du 22 mai 2012, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission d'Anne Wertz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de Gérant de type B, avec effet au 16 mai 2012.

2. Nomination de Babette Chambre, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de Gérant de type B, avec effet au 16 mai 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juin 2012.

Référence de publication: 2012070476/15.

(120100742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

BSH électroménagers S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 13-15, Z. I. Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 99.154.

—
AUSZUG

Aus dem Protokoll der ordentlichen Jahreshauptversammlung vom 18. Juni 2012 geht hervor, dass das Mandat von DELOITTE S.A., mit Sitz in L-2220 Luxembourg, 560 rue de Neudorf, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg unter der Nummer B 67895, als Rechnungsprüfer (commissaire aux comptes) der Gesellschaft bis zur ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre, die über den Jahresabschluss des Geschäftsjahres 2012 beschließt, verlängert wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug
Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2012070744/17.

(120101889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Queensgate Carry Partner GP Coop S.A., Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme.

Capital social: GBP 81,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 167.584.

—
In the year two thousand and twelve, the fourteen day of the month of June,

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of Queensgate Carry Partner GP Coop S.A., a société coopérative organisée comme une société anonyme, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under B 167 584, with a share capital of one hundred euro (EUR 100.-), the deed of incorporation of which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1077 of 27 April 2012 (the Carry GP).

The Meeting was opened at 8:30 p.m., with Joanna Pecenik, lawyer residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Fabio De Tommasi, lawyer residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Andreea-Codrina Constantinescu, lawyer residing in Luxembourg.

The chairman declares and the meeting agrees:

I- That the present or represented Shareholders, the proxies of the represented Shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list, signed by the proxies of the represented Shareholders and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present minutes.

The proxies of the represented Shareholders will also remain annexed to the present minutes after having been initialed "ne varietur" by the appearing persons.

II- That pursuant to the attendance list, one hundred (100) shares representing 100% of the share capital of the Carry GP are present or represented at the Meeting and that all Shareholders present or represented consider themselves being duly informed of the agenda and waive any convening notice.

III- That the Meeting is regularly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1) Change of the currency of the share capital of the Carry GP from euro (EUR) into pounds sterling (GBP) so that the share capital of the Carry GP shall henceforth be set at eighty-one pounds sterling (GBP 81.-) divided into eight hundred and ten (810) shares and decrease of the nominal value to ten pence (being zero point one zero pounds sterling, GBP 0.10.-) each;

2) Subsequent amendment of article 5.1 and of article 5.2 of the articles of association of the Carry GP so that it shall henceforth read as follows:

" 5.1. The share capital is set at GBP 81.- (eighty-one pounds sterling) divided into 810 (eight hundred and ten) shares (the "Shares") with a par value of GBP 0.10.- (ten pence) each. Each Share must be entirely subscribed and fully paid-up at the time of its subscription."

" 5.2. The Shares have been subscribed as follows:

(a) LJ Capital has subscribed for 405 (four hundred and five) Shares; and

(b) Loh Yee Trust has subscribed for 405 (four hundred and five) Shares."; and

3) Miscellaneous

Therefore, after due consideration and full discussion on the items of the agenda, the Meeting unanimously the following resolutions:

First Resolution

The Meeting resolves to convert the currency of the share capital of the Carry GP from euro (EUR) to pounds sterling (GBP), using the exchange rate quoted on this day by the European Central Bank of eighty-one pence (being zero point eight one pounds sterling, GBP 0.81.-) for one euro (EUR 1.-) and resolves to decrease the par value of the shares to ten pence (being zero point one zero pounds sterling, GBP 0.10.-) each.

As a consequence of the foregoing resolution, the share capital of the Carry GP is henceforth set at eighty one pounds sterling (GBP 81.-), represented by eight hundred and ten (810) shares having a par value of ten pence (being zero point one zero pounds sterling, GBP 0.10.-) each.

As a result of the above mentioned change, the eight hundred and ten (810) shares shall henceforth be allocated as follows:

- LJ Capital (Mauritius) Limited, a limited company having its registered office at C/O Kross Border Corporate Services Limited, St. Louis Business Centre, Cnr Desroches & St. Louis Streets, Port Louis, Mauritius, registered with the companies register of the Mauritius (LJ Capital Ltd), will hold four hundred and five (405) shares with a par value of ten pence (being zero point one zero pounds sterling, GBP 0.10.-) each in the Carry GP; and

- Loh Yee Trust, a trust having its registered office at Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, registered with companies register of Guernsey under number 38106 (LY Trust), will hold four hundred and five (405) shares with a par value of ten pence (being zero point one zero pounds sterling, GBP 0.10.-) each in the Carry GP.

Second Resolution

As a consequence of the above and in order to reflect the above resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1 and article 5.2 of the articles of association of the Carry GP which shall henceforth be read as follows:

" 5.1. The share capital is set at GBP 81 (eighty-one pounds sterling) divided into 810 (eight hundred and ten) shares (the "Shares") with a par value of GBP 0.10.- (ten pence) each. Each Share must be entirely subscribed and fully paid-up at the time of its subscription."

" 5.2. The Shares have been subscribed as follows:

(a) LJ Capital has subscribed for 405 (four hundred and five) Shares; and

(b) Loh Yee Trust has subscribed for 405 (four hundred and five) Shares."; and

There being no further business, the Meeting is closed at 8:45 p.m.. The secretary reads the present minutes

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le quatorzième jour du mois de juin ,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés (les Associés) de Queensgate Investments Carry Partner GP Coop S.A., une société cooperative organisée comme une société anonyme, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167 584, avec un capital social de cent euros (EUR 100),

constituée par un acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1077 du 27 Avril 2012 (la Société).

L'Assemblée a été ouverte à 20h30 sous la présidence de Joanna Pecenik, Avocat de résidence à Luxembourg, laquelle a désigné comme secrétaire Fabio De Tommasi, Avocat de résidence à Luxembourg.

L'Assemblée a élu comme scrutateur Andreea-Codrina Constantinescu, de résidence à Luxembourg.

Le président a déclaré et l'Assemblée a décidé:

I- Que les Associés présents ou représentés, les mandataires des Associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence. Cette liste de présence, dûment signée par les mandataires des Associés représentés ainsi que par les membres du bureau de l'Assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations signées ne varient par les parties comparantes resteront pareillement annexées au présent acte.

II- Que conformément à la liste de présence, cent (100) actions représentant 100 % du capital social de la Société sont présentes ou représentées à la présente Assemblée et tous les Associés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué au préalable et renoncent aux formalités de convocation.

III- Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points suivants portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour

1) Conversion de la devise du capital social de la Société d'euro (EUR) en livres sterling (GBP) de sorte que le capital social de la Société sera dorénavant fixé à quatre-vingt et un livres sterling (GBP 81) divisé en huit cent dix (810) actions et réduction de la valeur nominale des actions à dix pence (étant zéro virgule un livre sterling, GBP 0,1) chacune;

2) Modification de l'article 5.1 et de l'article 5.2 des statuts de la Société qui devront désormais être lus comme suit:

« **5.1.** Le capital social est fixé à GBP 81 (quatre-vingt et un livres sterling) représenté par 810 (huit cent dix) actions «Actions», chacune d'une valeur nominale de GBP 0,10 (dix pence). Au moment de sa souscription, chaque Action doit être entièrement souscrite et intégralement libérée.»

« **5.2.** Les Actions ont été souscrites comme suit:

- a. LJ Capital a souscrit 405 (quatre cent cinq) Actions; et
- b. Loh Yee Trust a souscrit 405 (quatre cent cinq) Actions.» et

3) Divers

Après discussion de l'agenda, l'Assemblée décide d'adopter à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de convertir le capital social de la Société d'euro (EUR) en livres sterling (GBP), en utilisant le taux de change affiché à ce jour par la Banque Centrale Européenne de quatre-vingt pence (étant zéro virgule quatre-vingt livres sterling, GBP 0,81) pour un euro (EUR 1) et décide de réduire la valeur nominale des actions à dix pence (GBP 0,10) chacune.

En conséquence de la résolution précédente, le capital social de la Société sera désormais fixé à quatre-vingt et un livres sterling pence (GBP 81), représenté par huit cent dix (810) actions d'une valeur nominale de dix pence (GBP 0,10) chacune.

En conséquence de cette conversion, les huit cent dix (810) actions seront désormais allouées de la manière suivante:

- LJ Capital (Mauritius) Limited une société constituée et existante sous les lois de la République de Maurice, ayant son siège social à C/O Kross Border Trust Services Limited, St. Louis Business Centre, Cnr Desroches & St. Louis Streets, Port Louis, République de Maurice, inscrite au registre de commerce de la République de Maurice, détiendra quatre cent cinq (405) actions dans la Société:

- Loh Yee Trust, un trust constitué et existant sous les lois de l'île de Guernesey, ayant son siège social à Trafalgar Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernesey, inscrite au registre de commerce de l'île de Guernesey sous le numéro 38106, détiendra quatre cent cinq (405) actions dans la Société:

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède et afin de refléter les résolutions ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 et l'article 5.2 des statuts de la Société qui devront désormais avoir la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à GBP 81 (quatre-vingt et un livres sterling) représenté par 810 (huit cent dix) actions «Actions», chacune d'une valeur nominale de GBP 0,10 (dix pence). Au moment de sa souscription, chaque Action doit être entièrement souscrite et intégralement libérée.»

« **5.2.** Les Actions ont été souscrites comme suit:

- a. LJ Capital a souscrit 405 (quatre cent cinq) Actions; et
- b. Loh Yee Trust a souscrit 405 (quatre cent cinq) Actions.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h45. Le secrétaire a lu le process-verbal.

Référence de publication: 2012071227/132.

(120101491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Société Financière d'Octobre S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 35.865.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 8 juin 2012 à 10.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Madame Monique HANSENS, de COSAFIN S.A. représentée par Monsieur Jacques BORDET et JALYNE S.A. représenté par Monsieur Jacques BONNIER.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Pierre SCHILL, aux mêmes conditions que les années antérieures.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2012.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012070539/18.

(120100569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Société Luxembourgeoise de Négoce International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5442 Roedt, 54, rue de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 132.843.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012070543/14.

(120099906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Socparlux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 120.198.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 juin 2012.

Référence de publication: 2012070544/10.

(120100072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Sofinter, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 66.656.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 juin 2012.

Référence de publication: 2012070545/10.

(120100538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Somapa S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 123.200.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 juin 2012.

Référence de publication: 2012070546/10.

(120100173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Taga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 102, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 94.680.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société,
extraordinairement en date du 1^{er} juin 2012 à 10.00 heures*

L'assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats de l'administrateur-délégué et des administrateurs suivants:

Madame Tanja STANISIC, Administrateur et Administrateur délégué, née à Bor (Serbie) le 30.01.1969, demeurant à L-9175 Niederfeulen, 14, rue de la Wark

Monsieur Gaston STEFFEN, Administrateur, né à Ettelbruck (L) le 08.05.1952, demeurant à L-9175 Niederfeulen, 14, rue de la Wark

Madame Milica STANISIC, Administrateur, née à Recica (Serbie) le 03.03.1941, demeurant à 11010 Beograd (Serbie), 21, Radovana Simica Cige

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale à tenir en l'an 2018.

Le mandat du commissaire aux comptes EWA REVISION S.A. est remplacé par la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84.589, avec siège à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy. Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2018.

Ettelbruck, le 1^{er} juin 2012.

Pour extrait sincère et conforme
Un administrateur

Référence de publication: 2012071341/24.

(120101841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Harbour LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 159.677.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth day of April,
before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),
was held an extraordinary general meeting of shareholders of Harbour LuxCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of eighteen thousand twenty-four point thirteen dollars of the United States of America (USD 18,024.13), with registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (the "Company"), having been incorporated following a notarial deed dated 21 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1321 of 17 June 2011, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.677. The articles of incorporation have been amended for the last time following a notarial deed dated 19 August 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2689 of 4 November 2011.

The meeting is declared open at 10.15 a.m. by Mr Marc Frantz, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed Ms Analia Clouet, lawyer, with professional address in Luxembourg, as secretary.

The meeting elected Ms Caroline Taudière, lawyer, with professional address in Luxembourg, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman called upon the notary to record that:

(i) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1 To increase the share capital of the Company by an amount of two point eight eight three four dollars of the United States of America (USD 2.8834) so as to raise it from its present amount of eighteen thousand twenty-four point thirteen dollars of the United States of America (USD 18,024.13) to an amount of eighteen thousand twenty-seven point zero one three four dollars of the United States of America (USD 18,027.0134).

2 To issue one hundred (100) new class A shares and one hundred (100) new class B shares with a nominal value of zero point zero one four four one seven dollars of the United States of America (USD 0.014417) per share, having respectively the same rights and privileges as the existing class A shares and class B shares.

3 To accept subscription for these new class A shares by TFF III Limited acting as general partner of Triton Fund III F&F L.P. and these new class B shares by TRITON MASTERLUXCO 3 S.a r.l. with a share premium, and to accept full payment in cash for these new class A shares and new class B shares.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

(ii) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that due notice had been given and that they had knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present meeting is consequently properly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, resolved unanimously that:

First resolution

The general meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of two point eight eight three four dollars of the United States of America (USD 2.8834) so as to raise it from its present amount of eighteen thousand twenty-four point thirteen dollars of the United States of America (USD 18,024.13) to an amount of eighteen thousand twenty-seven point zero one three four dollars of the United States of America (USD 18,027.0134).

Second resolution

The general meeting resolved to issue one hundred (100) new class A shares and one hundred (100) new class B shares with a nominal value of zero point zero one four four one seven dollars of the United States of America (USD 0.014417) per share, having respectively the same rights and privileges as the existing class A shares and class B shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

1. TRITON MASTERLUXCO 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143926 ("TRITON MASTERLUXCO 3"),

represented by Mr Marc Frantz, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on April 24, 2012, which, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

TRITON MASTERLUXCO 3 declared to subscribe for one hundred (100) new class B shares with a nominal value of zero point zero one four four one seven dollars of the United States of America (USD 0.014417) per share, and to fully pay for such new class B shares together with a total share premium of thirty-five million four hundred forty thousand two hundred ninety-five point three eight eight three dollars of the United States of America (USD 35,440,295.3883) by way of a contribution in cash.

2. TFF III Limited, a limited liability company governed by the laws of Jersey, having its registered office at 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 101339, acting as general partner of Triton Fund III F&F L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1079 ("Triton Fund III F&F"),

represented by Mr Marc Frantz, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on April 24, 2012, which, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

Triton Fund III F&F declared to subscribe for one hundred (100) new class A shares with a nominal value of zero point zero one four four one seven dollars of the United States of America (USD 0.014417) per share, and to fully pay for such new class A shares by a contribution in cash.

The aggregate amount of thirty-five million four hundred forty thousand two hundred ninety-eight point twenty-seven dollars of the United States of America (USD 35,440,298.27) was forthwith at the disposal of the Company, evidence of which has been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The general meeting resolved to accept said subscription and payments and to allot the new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The general meeting resolved to amend the 1st paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Aforementioned paragraph will forthwith read as follows:

"The issued capital of the Company is set at eighteen thousand twenty-seven point zero one three four dollars of the United States of America (USD 18,027.0134) divided into six hundred twenty-five thousand two hundred (625,200) class A shares (the "Class A shares") and six hundred twenty-five thousand two hundred (625,200) class B shares (the "Class B shares"), altogether referred to as the "shares", each having a nominal value of zero point zero one four four one seven dollars of the United States of America (USD 0.014417), fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind payable by the Company by reason of this deed are estimated at six thousand five hundred euro (EUR 6,500).

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 10.30 a.m..

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of inconsistencies between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-cinquième jour du mois d'avril,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de Harbour LuxCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de dix-huit mille vingt-quatre virgule treize dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 18.024,13), avec siège social au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (la «Société») constituée par acte notarié en date du 21 Mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1321 en date du 17 juin 2011 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159677. Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 19 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2689 en date du 4 novembre 2011.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 10.15 heures sous la présidence de Monsieur Marc Frantz, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Mademoiselle Analia Clouet, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Mademoiselle Caroline Taudière, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux virgule huit huit trois quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2,8834) pour le porter de son montant actuel de dix-huit mille vingt-quatre virgule treize dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 18.024,13) à dix-huit mille vingt-sept virgule zéro un trois quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 18.027,0134).

2 Émission de cent (100) nouvelles parts sociales de catégorie A et cent (100) nouvelles parts sociales de catégorie B, d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un quatre quatre un sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,014417) chacune, ayant respectivement les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie A et les parts sociales de catégorie B existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales de catégorie A par TFF III Limited agissant en tant que general partner de Triton Fund III F&F L.P. et de ces nouvelles parts sociales de catégorie B, avec paiement d'une prime d'émission par TRITON MASTERLUXCO 3 S.à r.l., à libérer intégralement en espèces.

4 Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale, et, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) La présente assemblée générale est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux virgule huit huit trois quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2,8834) pour le porter de son montant actuel de dix-huit mille vingt-quatre virgule treize dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 18.024,13) à dix-huit mille vingt-sept virgule zéro un trois quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 18.027,0134).

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé d'émettre cent (100) nouvelles parts sociales de catégorie A et cent (100) nouvelles parts sociales de catégorie B, d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un quatre quatre un sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,014417) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite ont comparu:

1. TRITON MASTERLUXCO 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143926 («TRITON MASTERLUXCO 3»),

représentée par Monsieur Marc Frantz, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 avril 2012, qui, après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

TRITON MASTERLUXCO 3 a déclaré souscrire les cent (100) nouvelles parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un quatre quatre un sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,014417) par part sociale, et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales de catégorie B avec paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de trente-cinq millions quatre cent quarante mille deux cent quatre-vingt-quinze virgule trois huit huit trois dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 35.440.295,3883) par un apport en espèces.

2. TFF III Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Jersey, avec son siège social au 29 Esplanade (1^{er} étage), St Helier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE2 3QA, et inscrite auprès du Registre des Sociétés de la Commission des Services Financiers de Jersey sous le numéro 101339, agissant en sa qualité de commandité pour le compte de Triton Fund III F&F L.P., une société en commandite, régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1^{er} étage), St Helier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE2 3QA, et inscrite auprès du Registre des Sociétés en Commandite de Jersey sous le numéro 1079 («Triton Fund III F&F»),

représentée par Monsieur Marc Frantz, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 avril 2012, qui, après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Triton Fund III F&F a déclaré souscrire les cent (100) nouvelles parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un quatre quatre un sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,014417) par part sociale, et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales de catégorie A par un apport en espèces.

Le montant total de trente-cinq millions quatre cent quarante mille deux cent quatre-vingt-dix-huit virgule vingt-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 35.440.298,27) a été mis à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'allouer les nouvelles parts sociales conformément aux souscriptions ci-dessus mentionnées.

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social souscrit de la Société s'élève à dix-huit mille vingt-sept virgule zéro un trois quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 18.027,0134) représenté par six cent vingt-cinq mille deux cents (625.200) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») et six cent vingt-cinq mille deux cents (625.200) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), ensemble les «parts sociales», chacune ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro un quatre quatre un sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,014417), et est entièrement libérée.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Frantz, A. Clouet, C. Taudière, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 25 avril 2012. REM/2012/413. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme

Mondorf-les-Bains, le 7 mai 2012.

Référence de publication: 2012073036/214.

(120102696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Immobilière Centenaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 79.891.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 13 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 611 en date du 08 août 2001.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois "REVILUX S.A.", ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, Val Ste Croix, 223, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 25.549, tenue en date du 25 janvier 2011 que son siège a été transféré vers L-2450 Luxembourg, boulevard Roosevelt, 17.

Luxembourg, le 15 juin 2012.

Fiduciaire Fernand Faber

Référence de publication: 2012073076/15.

(120102702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Industrielle de Réassurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 28.689.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012070981/10.

(120101824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

INSIDE group, Société Anonyme.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 2, Zone Um Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 28.822.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 juin 2012.

Référence de publication: 2012070986/10.

(120101405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

ITX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 54.057.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ITX S.A.

Référence de publication: 2012071000/10.

(120101871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

K-Tronic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 64.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2012.

Référence de publication: 2012071014/10.

(120101628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

INVESCO Continental Europe Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 26.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012070992/12.

(120101738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Kochab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 164.289.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012071029/10.

(120100957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Kronprinzbau Stuttgart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 88.198.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012071031/10.

(120101659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

L'Entreprise ART & VIE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1515 Luxembourg, 44, boulevard Ernest Feltgen.
R.C.S. Luxembourg B 130.640.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012071034/10.

(120101297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

KBL EPB Equity Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 149.251.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juin 2012.

Référence de publication: 2012071025/10.

(120101769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Kamea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 95.359.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} juin 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Référence de publication: 2012071021/12.

(120100914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Lajedosa Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 160.356.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 avril 2012, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 25 mai 2012.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2012071035/13.

(120101062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Les Ecrins S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 66.699.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012071038/10.

(120101311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Laude Invest I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 56.050,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.273.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 06 juin 2012.

Référence de publication: 2012071037/10.

(120101396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Londinium Property S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.716.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012071040/10.

(120101239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

La Fournée Luxembourgeoise S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 135, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 126.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012071044/10.

(120101379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Wertex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 140.586.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012074007/13.

(120104365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2012.